Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025



A0400-Direction de la communication-

DECISION DU MAIRE N° d.2025.013

Exposition Game Story à l'Ancienne Poste.

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal de la ville de Versailles au bénéfice de la société Pix Elec.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 alinéa 5,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu l'arrêté du Maire A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégation de fonctions et de signatures aux élus pour la mandature 2020-2026 ;

Vu l'arrêté du Maire A 2024.1963 du 31 octobre 2024 donnant délégation de signature et de fonction aux agents communaux pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le livret des tarifs de l'année pour l'année civile 2024 et l'année scolaire 2024-2025 et la délibération D.2023.12.2025 du 14 décembre 2023 relative aux tarifs municipaux ;

Vu le budget et l'imputation budgétaire suivante : Chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 93311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », nature comptable 752 « Revenu des immeubles », service A0400 « Direction de la Communication » ;

La ville de Versailles a sollicité l'association MO5.COM pour organiser l'exposition Game Story, une rétrospective vidéoludique jouable retraçant 70 ans d'histoire du jeu vidéo, qui se déroule du 19 octobre 2024 jusqu'au 13 avril 2025 dans les locaux de l'Ancienne Poste de Versailles.

Dans le cadre de cet événement, la société PIX ELEC, sous-traitant de l'association MO5.COM, a demandé à la ville de Versailles l'autorisation d'occuper une partie du domaine public en vue d'y installer un espace de vente, moyennant redevance, pour y vendre ses produits.

Une convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public communal à l'Ancienne Poste entre la ville de Versailles et la société PIX ELEC, est donc nécessaire à compter du 19 octobre 2024 jusqu'au 13 avril 2025. C'est l'objet de cette décision.

DECIDE

- dans le cadre et pendant la période de l'exposition Game Story, du 19 octobre 2024 jusqu'au 13 avril 2025 inclus, de mettre à disposition de la société PIX ELEC une occupation du domaine public de l'Ancienne Poste de 5m2 du 1er étage de l'Ancienne Poste sise 3 avenue de Paris à Versailles pour y vendre ses produits.
- 2) en contrepartie, la société PIX ELEC est tenu de verser à la ville de Versailles une redevance définie comme suit :
 - une part fixe d'un montant de 3200 € HT et calculée à partir du montant défini par délibération du Conseil municipal ;
 - et une part variable calculée sur la base des recettes, soit 1,5% du chiffre d'affaires HT réalisé.
- 3) de signer la Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public communal à l'Ancienne Poste, conclu à compter du 19 octobre 2024 jusqu'au 13 avril 2025.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.